

<http://83.capecb.fr>



Demande de confidentialité des comptes annuels des petites entreprises

La possibilité pour les petites entreprises, notamment en sociétés, de demander que leur compte de résultat ne soit pas publié se met en place. Le modèle de déclaration de confidentialité type vient d'être publié par un arrêté du 30 mai 2016.

1• Le dispositif de confidentialité des comptes des petites entreprises

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu aux sociétés commerciales ayant la qualité de petites entreprises la possibilité de procéder à une déclaration de confidentialité de leurs comptes annuels. Cette mesure leur permet de demander, lors du dépôt de leurs comptes au greffe, que leur compte de résultat ne soit pas rendu public (article L.232-25 du code de commerce). Ce dispositif s'applique aux comptes afférents aux exercices clos à compter du 31 décembre 2015 et déposés à compter du 7 août 2016.

Pour rappel, les micro-entreprises peuvent déjà exercer cette déclaration de confidentialité.

Les petites entreprises concernées sont celles pour lesquelles, au titre du dernier exercice comptable clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants, ne sont pas dépassés :

- total du bilan de 4 millions d'euros,
- montant net du chiffre d'affaires de 8 millions d'euros,
- ou nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice de 50.

Les petites entreprises souhaitant bénéficier de la confidentialité de leurs comptes de résultats doivent accompagner le dépôt de leurs comptes annuels d'une déclaration de confidentialité établie conformément à un modèle fixé par l'arrêté du 30 mai 2016.

2• Le modèle type de déclaration de confidentialité des comptes annuels des petites entreprises

Le modèle type de déclaration de confidentialité des comptes annuels créé par l'arrêté du 30 mai 2016 est reproduit ci-après.

MODÈLE TYPE DE DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DES COMPTES ANNUELS
PETITE ENTREPRISE

1. Déclarant (1)

Dénomination ou raison sociale de la personne morale
.....

Immatriculée au RCS, numéro
.....

Identité et qualité du représentant légal signataire
.....

2. Objet de la déclaration

Demande que le compte de résultat de l'exercice clos le....., distinct des autres documents comptables, et qui est déposé en annexe au registre du commerce et des sociétés ne sera pas rendu public en application du deuxième alinéa de l'article L. 232-25 du code de commerce et du deuxième alinéa de l'article L. 524-6-6 du code rural et de la pêche maritime.

3. Engagement du déclarant

Le (la) soussigné (e) atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16 du code de commerce, n'est pas mentionnée à l'article L. 123-16-2 du code de commerce et n'appartient pas à un groupe au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce ou de l'article L. 524-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Toute fausse déclaration relative à la demande de confidentialité du compte de résultat constitue un faux et un usage de faux possible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du code pénal.

Fait à, le.....

Signature

(1) Informations telles que figurant au RCS